

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 Juillet 2023 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12

Étaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, USAI Thierry, LOCUFIER Isabelle, DUCCESCHI Patrick, PIROTTE Lauriane, ANSART Rénaud, MICHEL Nathalie, MANET Maxime, MASCAUX Tatiana, ROYE Hervé, LEMAIRE Bruno.

Étaient excusés : PHILIPPE Magalie (procuration à USAI Thierry), DUFOUR Daniel (procuration à DORDAIN Christian)

Était absent : CHARLEZ Emmanuelle

Secrétaire de la séance : Hervé Roye

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2023 est adopté à l'unanimité

ELECTION DES SENATEURS – DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Le renouvellement des mandats des sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre prochain. Au vu de l'annulation des élections du 9 juin 2023 pour cause de l'alternance paritaire non-respectée, il a été procédé à une nouvelle élection le jour fixé par l'arrêté du 27/06/2023, soit le lundi 3 juillet 2023. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre les conseillers présents et constate que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Une seule liste de candidats a été déposée.

Le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants a été établi en annexe.

Sont élus délégués titulaires :

- DORDAIN Christian
- PHILIPPE Magalie
- SALLIO Michel

Sont élus délégués suppléants :

- LOCUFIER Isabelle
- USAI Thierry
- MASCAUX Tatiana

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'installation d'un système de vidéo protection urbaine a été voté au budget 2023.

Une consultation a été lancée, quatre entreprises ont répondu dans le délai, soit avant le 15 juin 2023 à 17h :

- DEVRED pour un montant de 55 017.50 € HT
- EXPERCITE pour un montant de 63 826.40 € HT
- AXIANS pour un montant de 65 823.79 € HT
- STD pour un montant de 57 670.00 € HT

Vu l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de DEVRED pour un montant de 55 017.50 € HT étant la moins disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- de retenir l'entreprise DEVRED pour un montant de 55 017.50 € HT soit 66 021.00 € ttc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces y relatives.

TRANSFERT PARCELLAIRE - RUE DE L'EGALITE

AJOURNE – dans l'attente de nouveaux éléments